



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

Service de surveillance des communes

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 22 MARS 2018
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/cgs/137/18

DIFFUSION

M Pagani
Mmes Salerno
Alder
MM. Kanaan
Barazzone
Moret
Burri
Schweri

SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 19 mars 2018

Concerne : Modification des articles 104 et 108 du règlement du conseil municipal

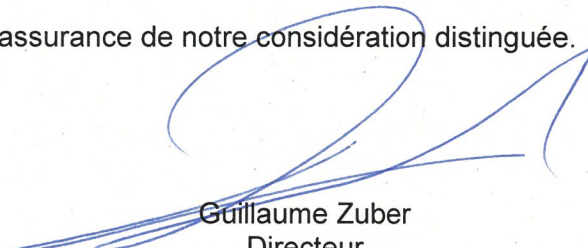
Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 7 mars 2018, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie au :

- Service de surveillance des communes - secteur actes juridiques

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.


Guillaume Zuber
Directeur

Date réelle d'affichage : 15 mars 2018
Date légale d'affichage : 15 mars 2018
Fin délai référendaire le : 24 avril 2018